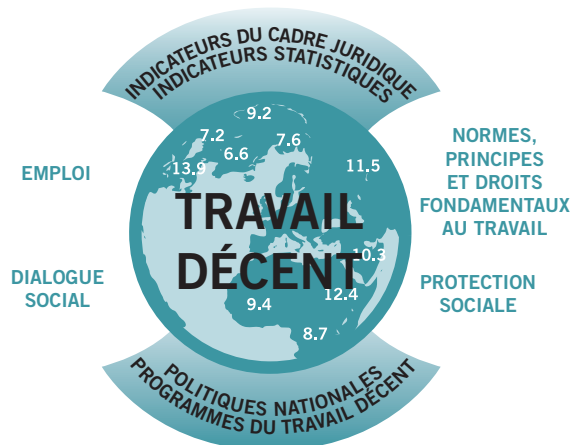


## Mesure et suivi du travail décent (MAP)



### Objectif:

**Objectif global:** la concrétisation du travail décent pour contribuer à la justice sociale et réduire la pauvreté et les inégalités de revenus dans les pays en développement ou en transition.

**Objectif spécifique:** l'élaboration d'une méthodologie globale visant à renforcer la capacité des partenaires nationaux à suivre et évaluer eux-mêmes les progrès accomplis en matière de travail décent.

### Principaux partenaires:

- Organismes gouvernementaux (notamment les ministères du travail et de l'emploi)
- Bureaux nationaux de la statistique
- Organisations de travailleurs et d'employeurs
- Instituts de recherche impliqués dans la collecte et l'analyse des données sur le travail décent

### Durée:

4 ans (2009 - 2013)

### Donateur:



Union européenne

### Champ géographique:

Niveaux national, régional et global

### Contact:

Naïma Pagès  
CTP  
pages@ilo.org



## Mesure et suivi du travail décent

Depuis 1999, la promotion du travail décent, défini comme « un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine », est devenu l'objectif principal de l'OIT. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 a réaffirmé l'engagement des États membres à promouvoir le travail décent sur la base de quatre objectifs stratégiques d'égale importance, à savoir: promouvoir l'emploi; élaborer et renforcer des mesures de protection sociale (sécurité sociale et protection des travailleurs); promouvoir le dialogue social et le tripartisme; respecter, promouvoir et concrétiser les principes et droits fondamentaux au travail. Ces dernières années, les déclarations de principe de la Commission européenne (CE) et de l'Union européenne (UE) ont régulièrement insisté sur l'objectif du travail décent.

Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du travail décent à l'échelle des pays est une préoccupation de longue date de l'OIT et de ses mandants. Dans ce contexte, la Déclaration de 2008 précise que les États membres peuvent envisager « d'établir, si nécessaire avec l'aide du BIT, des indicateurs ou statistiques appropriés permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés » (paragraphe II.B.ii.). Par le passé, les pays ont demandé à plusieurs reprises l'assistance technique du BIT, pour appuyer leurs efforts de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en matière de travail décent.

Dans la déclaration intitulée « Consensus européen pour le développement », il est indiqué que « l'UE contribuera à renforcer la dimension sociale de la mondialisation et à favoriser l'emploi et des conditions d'emploi correctes pour tous » et que « la CE promouvra le travail dans des conditions correctes pour tous conformément au programme de l'OIT ». Plusieurs communications mettent également l'accent sur le fait que le soutien apporté par la CE au travail décent est un moyen de promouvoir des valeurs européennes et un modèle européen de développement associant compétitivité économique et justice sociale. Le travail décent est devenu un objectif largement partagé, au-delà de l'OIT et de l'UE.

Les pays en développement ou en transition ont souscrit à l'objectif du travail décent et ont élaboré (ou sont en train d'élaborer) leurs propres stratégies nationales de promotion du travail décent. L'adhésion internationale aux objectifs du travail décent s'est également exprimée lors du Sommet mondial de 2005, où les chefs d'État ont pris la résolution de faire du plein emploi productif et du travail décent pour tous « un objectif central de [leurs] politiques macroéconomiques nationales et internationales, ainsi que des stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre de [leurs] efforts visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ». Développement et coopération – Europe Aid contribue activement à sensibiliser aux concepts d'emploi et de travail décent et à en renforcer la compréhension dans toutes les délégations de l'EU dans le monde.

## Description du projet

Mis en œuvre par le BIT grâce au financement de l'Union européenne, le projet « Mesure et suivi du travail décent » contribue à répondre à ce besoin. Pendant quatre ans (de 2009 à 2013), le projet collabore avec les organismes gouvernementaux (notamment les ministères du travail), les bureaux nationaux de la statistique, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les instituts de recherche pour renforcer la capacité de pays en développement ou en transition à suivre et à évaluer eux-mêmes les progrès accomplis en matière de travail décent.

Le projet couvre plusieurs pays répartis dans quatre grandes régions du monde: deux en Afrique (Niger et Zambie), quatre en Asie (Bangladesh, Cambodge, Indonésie et Philippines), un en Europe (Ukraine) et deux en Amérique latine (Brésil et Pérou). Par le biais d'activités régionales, la méthodologie globale sera diffusée au-delà des pays intégrés au projet. Le projet est mis en œuvre par le Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION), en étroite collaboration avec le Département de statistique (STATISTICS) et d'autres unités techniques; des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux et le Centre international de formation de l'OIT à Turin.

## Objectifs du projet

L'objectif global du projet est la concrétisation du travail décent pour contribuer à la justice sociale et pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenu dans les pays en développement ou en transition. Pour atteindre cet objectif, le projet soutient l'élaboration d'une méthodologie globale visant à renforcer la capacité des pays en développement ou en transition à suivre et à évaluer eux-mêmes les progrès accomplis en matière de travail décent.

## Stratégie du projet

Le projet s'attache à:

1. faciliter l'identification d'indicateurs du travail décent pertinents à l'échelon national (à partir de la liste adoptée lors de la Réunion tripartite d'experts sur la mesure du Travail Décent, BIT, septembre 2008);
2. soutenir les mécanismes de collecte de données, l'élaboration des questionnaires, les enquêtes et la gestion de bases de données sur le Travail Décent;
3. utiliser les données recueillies pour effectuer une analyse des tendances et des déficits en Travail Décent en vue de mieux intégrer les objectifs du Travail Décent dans les politiques nationales.

Les activités du projet comprennent:

- la préparation d'études diagnostiques du système d'information du marché du travail par pays; des ateliers de consultation tripartite pour identifier les indicateurs du travail décent au niveau national;
- des ateliers régionaux sur la mesure du travail décent;
- un soutien aux bureaux nationaux de la statistique ou autres organismes compétents pour améliorer les outils de collecte des données sur le Travail Décent;
- la préparation d'études pays sur le travail décent, appelées Profils nationaux du travail décent;
- des ateliers de validation tripartites, permettant de diffuser les résultats des Profils nationaux du travail décent et de formuler des recommandations de politique visant à mieux intégrer le travail décent dans les politiques nationales;
- des ateliers de formation et de partage des connaissances;
- la production d'outils pour l'intégration du travail décent dans les projets et programmes de coopération technique de l'UE;
- la production d'un manuel sur une « Méthodologie globale pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de travail décent par les pays eux-mêmes »;
- une conférence internationale d'experts pour valider la méthodologie globale et préparer le rapport du Groupe de Travail sur la mesure du Travail Décent en vue de la 19ème CIST (2013).